

2010



Rapport annuel
du Conseil d'État

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport,
chacun peut trouver des compléments d'information
sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Rapport annuel du Conseil d'État 2010

Sommaire

Rapport de gestion 2010

Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie	8
Infrastructures	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21	12

Rapport sur les comptes 2010 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	14
Comptes de fonctionnement	16
Écart entre le budget voté et les comptes	17
Écart entre les comptes 2010 et les comptes 2009	20
Analyse du bilan au 31 décembre 2010	23
Lexique, sigles et abréviations	26

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Police vaudoise: loi-cadre

Suite au refus par les électeurs de l'initiative populaire sur la police unique, le DSE s'est employé à transcrire la convention passée entre les communes et le canton dans un avant-projet de loi-cadre. Sur mandat du Conseil d'Etat, les questions touchant au financement, aux prestations complémentaires et à la fonction d'assistant de sécurité publique ont fait l'objet de discussions avec les associations représentant les communes. Une année après le scrutin populaire, le DSE a pu soumettre au gouvernement un avant-projet de loi sur la nouvelle organisation de police vaudoise. La consultation s'est déroulée du 3 novembre au 23 décembre 2010.

XIII^e sommet de la Francophonie: aucun incident

Grâce au professionnalisme de la Police cantonale, des membres de l'Etat major cantonal de conduite, ainsi que des partenaires cantonaux et communaux, mais aussi grâce à l'excellente collaboration avec la Confédération et la commune de Montreux, le XIII^e Sommet de la Francophonie s'est déroulé dans l'ambiance festive voulue par le canton et la Confédération. Cet événement qui réunissait les chefs d'Etat et de Gouvernement de 70 pays membres de l'organisation s'est déroulé sans incident.

Micropolluants: une priorité du département

Les essais-pilotes effectués à la station d'épuration de Vidy et cofinancés par le canton ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Il a été démontré qu'il est possible d'éliminer jusqu'à 80 % des micropolluants des eaux usées avant leur rejet dans les lacs et cours d'eau. Les connaissances ainsi acquises seront précieuses pour pré-

parer la modernisation et la réorganisation du système cantonal de traitement des eaux usées (STEPS).

Protection contre les crues

Depuis les inondations de 2007, le Département de la sécurité et de l'environnement a consenti des efforts considérables dans le domaine de la protection contre les crues. En 2010, le Conseil d'Etat a notamment proposé au Grand Conseil d'investir 31,5 millions de francs dans 10 projets permettant de diminuer les dangers, en particulier sur le Rhône, la Thielle, la Grande Eau, la Tinière et la Brinaz. Parallèlement, les communes, en collaboration avec le DSE continuent leurs efforts pour cartographier les zones de dangers naturels dans le canton, un travail qui entame sa dernière ligne droite.

Planification des éoliennes

Afin de donner les meilleures chances possibles à l'énergie éolienne, le Département de la sécurité et de l'environnement, en collaboration avec le Département de l'économie, a précisé sa stratégie pour l'implantation d'éoliennes (compléments au plan directeur cantonal; cartographie indicative et coordination des travaux avec les investisseurs). Parallèlement, le DSE a ouvert en fin d'année la consultation relative au plan d'affectation cantonal partiel qui concerne Sainte-Croix.

Le client au centre des préoccupations du SAN

Le Service des automobiles et de la navigation a mis en place une politique résolument tournée vers la clientèle. Il a notamment développé ses prestations sur son site internet. En collaboration avec la Polyclinique médicale universitaire, il a aussi mis sur pied le Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite (CEMAC) qui

réalisera en collaboration avec un réseau de médecins agréés décentralisés, les examens pour chauffeurs professionnels exigés par la législation fédérale. Dans un souci d'améliorer les prestations à tous les niveaux, le SAN a lancé le processus pour une certification aux normes de qualité ISO 9001 de ses services.

Vétérinaires et chimistes cantonaux s'organisent en réseau

Afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud a étroitement collaboré avec les vétérinaires et chimistes cantonaux romands afin de mettre sur pied un système de collaboration. Cela permet une mise en commun des moyens et une meilleure utilisation des compétences, en facilitant notamment certaines spécialisations.

Présidence de conférences intercantionales

La cheffe du DSE a par ailleurs participé activement aux séances des conférences intercantionales qui intéressent son département. Elle préside depuis la fin 2010, la Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la chasse (CDC). Au sein de Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), sous son impulsion, des thèmes importants comme une nouvelle norme permettant la lutte contre les prédateurs sexuels sur internet («Grooming») et la mise en place de l'alerte enlèvement ont pu avancer. Elle préside également la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMP).

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

L'activité du DFJC s'est concentrée sur plusieurs lois en 2010, sous forme d'avant-projets, de projets ou de règlements d'applications. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire

De janvier à mars s'est déroulée la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les résultats ont permis d'élaborer un projet de loi approuvé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil fin septembre. Contre-projet à l'initiative «Ecole 2010: sauver l'école», la LEO apporte des réponses à plusieurs motions, postulats et interpellations. Le projet du Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une scolarité dont le secteur secondaire repose sur deux filières, l'une spécifique, préparant les élèves à l'entrée au gymnase, l'autre généraliste, offrant à la fois des cours à niveau pour certaines branches, ainsi que des options scolaires «orientées métier». Le projet de LEO prévoit également une augmentation significative du temps d'école, particulièrement dans les cycles primaires. Ce temps sera consacré prioritairement au français et aux mathématiques, afin de développer les bases nécessaires aux autres apprentissages.

Formation postobligatoire

Au sein de la formation postobligatoire, il convient de relever l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle. Ce règlement précise notamment la composition, les tâches, le fonctionnement, le finance-

ment et les liens entre les différents acteurs de la surveillance de l'apprentissage. Afin de faciliter la compréhension et l'application de la loi et de son règlement d'application, un «Guide de l'apprentissage» a été publié; il est consultable en ligne via www.vd.ch/apprentissage. Par ailleurs, suite à la reconnaissance fédérale obtenue pour la maturité spécialisée orientation pédagogie, la mise en place d'autres types de maturités spécialisées se poursuit: la maturité spécialisée orientation santé a ainsi été ouverte à la rentrée 2010. Un onzième gymnase cantonal a de plus été inauguré à la rentrée 2010: le Gymnase Provence. Sis dans des surfaces louées, il préfigure le futur Gymnase de l'Ouest lausannois, nécessaire pour répondre à l'évolution démographique.

Enseignement tertiaire

Concernant l'enseignement tertiaire, le Conseil fédéral a validé l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO. Une Commission interparlementaire a été constituée et saisie de cet avant-projet; les Comités stratégiques ont statué sur les amendements proposés fin décembre, et le projet de Convention devrait ainsi aboutir en 2011. Une nouvelle Loi vaudoise sur les Hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituerait la loi d'application cantonale de cette Convention, est actuellement en chantier.

Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée. Cette consultation, commencée le 16 décembre, a pris fin le 28 mars 2011.

Commission des jeunes

Dans le registre législatif également, la loi sur le soutien aux activités de jeunesse a été adoptée le 27 avril par le Grand Conseil. Le recrutement de la Commission de jeunes a débuté à l'automne 2010 avec, pour les 15 à 25 places à pourvoir, une soixantaine de candidatures de jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Grands projets dans le domaine de la culture

Sur le plan culturel, 2010 a été une année très active, avec la mise en consultation, en janvier, de deux avant-projets: la loi sur la promotion de la culture (LPC) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Le retour de consultation était globalement positif; les projets de loi devraient être soumis au Conseil d'Etat au printemps 2011. Le projet de loi sur les écoles de musique (LEM) a, quant à lui, été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil au début de l'été.

A propos de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site «Halles CFF aux locomotives», le Grand Conseil a adopté au mois de juin un crédit d'étude de 13,87 millions de francs. Le concours de projets et concours d'idées a ainsi pu être lancé. 18 équipes ont été sélectionnées sur 136 candidats à l'issue de la première phase; elles ont jusqu'au 20 avril 2011 pour remettre leurs propositions.

DINT

Département de l'intérieur

L'année 2010 restera placée sous le signe du drame qui s'est déroulé le 11 mars aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et qui a conduit au décès du détenu Skander Vogt, après que celui-ci a mis le feu à son matelas.

Service pénitentiaire

La mort de Skander Vogt a donné lieu à une importante couverture médiatique et a provoqué l'ouverture de plusieurs débats. Le DINT et le SPEN veulent mettre en place les réformes indispensables pour qu'un drame similaire puisse être évité dans toute la mesure du possible. Le 8 juillet, le rapport de l'ancien juge fédéral Rouiller est rendu public. Deux recommandations générales sont faites: se pencher sur l'exécution des mesures d'internement et examiner comment améliorer les conditions de détention dans le quartier de haute sécurité de Bochuz. Un nouveau chef de service prend ses fonctions à mi-juillet et entame immédiatement la mise en place des réformes les plus urgentes, non sans prioriser toute la suite du travail. Ce mouvement se poursuit à fin 2010.

Sur le plan pénal, le juge d'instruction cantonal Daniel Stoll rend son ordonnance le jeudi 30 décembre au matin. Cette dernière conclut à un non-lieu général et aucune responsabilité pénale n'est retenue à l'encontre des personnes concernées par l'enquête.

Fusion de communes

L'engagement de «Monsieur Fusion», la claire volonté de favoriser les mouvements de fusion et le mouvement amorcé en 2009 se confirme en 2010. Au bilan de fin d'année, ce sont donc 45 communes qui auront fusionné en 2010, donnant naissance à 12 nouvelles communes. Le nombre de communes vaudoises passera donc au 1^{er} janvier 2012 (après la ratifi-

cation des fusions par le Grand Conseil) de 339 à 326. Elles étaient encore au nombre de 378 en juillet 2007, soit au début de la législature cantonale.

CODEX

Pour la plus grande réforme judiciaire que le canton ait connue, 2010 restera comme l'année des «derniers réglages». Les travaux sur le futur site du nouveau Ministère public central à Renens se poursuivent. La transformation et les aménagements nécessaires de la zone carcérale du centre de la Blécherette sont réalisés. Le 16 février 2010, Eric Cottier est nommé nouveau procureur général par le Grand Conseil.

Office du tuteur général

L'année 2010 marque la fin des travaux du groupe de travail interdépartemental composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'intérieur (DINT) dont la mission est de définir juridiquement la notion de «cas lourds», d'étudier l'opportunité d'un ancrage légal de cette définition et, le cas échéant, rédiger un projet de loi. Ce projet s'articule autour des principes suivants: définition des cas lourds qui seront systématiquement confiés à l'Office du tuteur général (OTG); renforcement des compétences des Justices de Paix en vue de mieux préparer les dossiers qui seront ensuite confiés aux tuteurs privés; enfin, augmentation de la rémunération des tuteurs d'indigents. Ce projet de réforme des tutelles est pratiquement achevé fin 2010. Il est présenté en janvier 2011.

L'année 2010 voit encore le départ de la Tutrice générale, Noémie Helle, élue Juge au Tribunal d'Instance du canton de Neuchâtel. Elle est remplacée par Frédéric Vuissoz, jusqu'alors chef de l'office régional de protection des mineurs de l'Ouest.

Asile

L'actualité suisse, en matière d'asile, est dominée par la votation fédérale sur l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» et sur le contre-projet du Conseil fédéral (arrêté fédéral concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution). Le 28 novembre, le peuple suisse accepte l'initiative.

Le 18 octobre, le DINT tient une conférence de presse sur le thème «Renvois d'étrangers délinquants: les chiffres vaudois». Le département réaffirme la politique vaudoise: rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire (art. 14 de la loi fédérale sur l'asile). Le chef du DINT a également insisté sur sa volonté de mener une politique humaine, mais aussi responsable en matière de migration. Ainsi, l'accent est mis en priorité sur le renvoi des étrangers délinquants. Entre 2008 et le 30.09.2010, ce sont 373 personnes qui ont été renvoyées pour motifs pénaux. Au niveau des décisions, il a été prononcé 481 décisions de renvoi d'étrangers sans autorisation ayant des motifs pénaux (2007 – 30.09.2010) et 354 pour des étrangers ayant une autorisation de séjour. C'est ainsi un total de 835 personnes qui ont fait l'objet d'une décision de renvoi.

A contrario, près de 90 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 730 personnes au 30.09.10.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat visant l'introduction de prestations complémentaires destinées aux familles pauvres qui travaillent, et créant un pont vers l'AVS pour les personnes en fin de droit au chômage proches de l'âge de la retraite. Remis en cause par un référendum, il sera soumis en votations à la population en 2011.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) pour l'octroi des prestations sociales. Par ce biais, il souhaite améliorer la cohérence des politiques sociales et procéder à des simplifications administratives.

Le Conseil d'Etat a adopté un plan stratégique Handicap 2011 qui expose les modalités de reprise des prestations collectives de l'AI par le Canton, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT).

Insertion sociale

L'offre de mesures d'insertion sociale (MIS) a été élargie par rapport à l'année 2009 (46 MIS en 2010 contre 33 en 2009). Impliquant des conventions avec 27 organismes prestataires, ces mesures poursuivent des objectifs de formation ou de recouvrement de l'aptitude au placement, de préservation de la situation économique et de rétablissement du lien social. En 2010, 3545 MIS ont été octroyées par les autorités d'application.

Pérennisé en 2009, le programme FORJAD destiné aux jeunes adultes en difficulté a fait l'objet de travaux d'ajustement du régime des bourses d'étude et du RI durant 2010. Un dispositif transitoire a permis à 93 % des jeunes adultes inscrits dans le programme FORJAD de bénéficier d'une bourse d'étude. Le nombre total

de jeunes inscrits dans le programme en décembre 2010 était de 572.

Dans un contexte de difficulté à trouver de la main-d'œuvre pour les institutions dans les secteurs de la santé et du social, un programme cantonal d'insertion de moyenne durée pour les bénéficiaires du RI a été mis en œuvre avec la collaboration de l'association ProLog-Emploi. En décembre 2010, 25 personnes étaient engagées avec un contrat de durée déterminée dans une institution médico-sociale.

En coordination avec le programme de prévention du surendettement, les partenaires Caritas, Centre social protestant et Unafin du Centre social de Lausanne ont poursuivi leurs actions de gestion du budget spécialisé complémentaires à celles des Centres sociaux régionaux. Ils participent également à la permanence téléphonique «Info budget: 840 432 100».

Assurance maladie: barèmes des subsides

En adoptant l'arrêté fixant les barèmes déterminant l'octroi des subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2011, le Conseil d'Etat a introduit une série d'améliorations en faveur des familles, des ménages et des jeunes adultes, en augmentant notamment la déduction pour enfant à charge et en créant une nouvelle catégorie d'ayants droit. Le Canton a par ailleurs mené une importante campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie et au grand public, afin, notamment, de les renseigner sur les possibilités de changer d'assureur.

Le Conseil d'Etat a adopté une modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) pour fixer un cadre aux cliniques privées et s'adapter au

nouveau financement hospitalier, objet sur lequel le Grand Conseil a renoncé à entrer en matière.

Pour permettre le développement du CHUV en fonction de l'évolution de la demande, un nouveau Plan d'affectation cantonal de la Cité hospitalière (PAC 315) devra remplacer le Plan d'extension cantonal de 1961 en vigueur. Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne, le PAC 315 ne modifiera pas le périmètre déterminé à l'époque, mais proposera une définition plus précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte de la diversité des quartiers voisins.

Nouvelle permanence PMU-FLON

Rattachée à la Policlinique médicale universitaire (PMU), la nouvelle Permanence PMU-FLON a ouvert ses portes au centre ville de Lausanne en avril 2010. Cette structure permet de soulager le service des urgences du CHUV.

Le programme cantonal «Maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées» a été lancé. Il comprend la création d'un centre universitaire de la mémoire au CHUV (CM CHUV), qui fonctionnera comme centre de référence pour le canton et comme centre de proximité pour la région lausannoise. Trois autres centres régionaux de la mémoire (CM régionaux) viendront le compléter. L'engagement accru des centres médico-sociaux et l'appui renforcé de la section vaudoise de l'association Alzheimer complètera ce dispositif afin d'assurer une prise en charge globale des personnes concernées.

Visant à réduire durablement l'impact du diabète sur la population, le Programme cantonal de lutte contre le diabète a démarré en juillet 2010. Des actions de dépistage et de sensibilisation ont eu lieu dans 185 pharmacies du canton.

DEC

Département de l'économie

En 2010, le canton de Vaud a renoué avec la croissance, après une année marquée par un ralentissement économique et l'augmentation du chômage. En 2010, le PIB vaudois enregistre une progression de 2,6 %, le chômage ne progresse plus.

Marché du travail

La reprise économique s'est traduite par la diminution de moitié des personnes au chômage technique et par une certaine régression du chômage. Néanmoins, celle-ci reste limitée en regard de la croissance économique, le taux de chômage cantonal passant de 5,9 % à 5,6 % du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les mesures de réinsertion des chômeurs dans le monde du travail ont été maintenues à haut niveau. La surveillance du marché du travail est restée soutenue, afin de lutter contre le travail au noir.

En décembre, le Conseil d'Etat a autorisé la consultation d'un projet d'assurance cantonale perte de gain maladie pour les chômeurs. Sa vocation est d'assurer la continuité de leur revenu aux personnes qui ne toucheraient plus leur indemnisation chômage du fait de leur maladie.

Promotion du canton

Afin de conserver la variété du tissu économique, qui a fortement contribué à surmonter la crise, le Canton a poursuivi sa politique de promotion économique et d'image.

2010 est la première année de fonctionnement de Greater Geneva Bern Area (GGBA), la nouvelle structure commune de prospection à l'étranger de six cantons de Suisse occidentale basée à Lausanne.

En octobre, une délégation vaudoise s'est rendue en Chine – à Shanghai et dans la province du Jiangsu – où deux accords cadres de coopération ont été signés avec

des responsables politiques. À la suite de ce déplacement, cinq accords cadre ont également été conclus entre parcs technologiques.

En Suisse, le canton a été en août l'hôte du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier, sa présence a été appréciée.

Sport

Le Canton et la ville de Lausanne se sont déplacés à Vancouver à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver pour entretenir leur statut de capitale olympique et de canton hôte des organisations sportives internationales, très favorable à leur rayonnement. En 2010, une 50^e organisation sportive internationale s'est installée dans le canton: l'Association des comités nationaux olympiques. Afin de renforcer liens et synergies dans ce secteur, un projet de «Cluster sport» a été lancé en 2010. Il prévoit de mettre en réseau les acteurs présents dans le canton, dans le domaine du sport, de la formation, de la recherche, de la santé et de l'économie.

Logement

L'attractivité du canton se traduit par une importante croissance démographique, d'où une aggravation du manque de logements. Le Conseil d'Etat a mis en œuvre les mesures décidées fin 2009 (appui aux communes dans leur politique de logements, soutien aux logements étudiants, extension de l'aide individuelle au logement) et a édité la brochure «Produire des logements». Il a par ailleurs décidé en 2010 d'encourager la réalisation d'appartements protégés. Un projet de loi sur la préservation du parc locatif est en outre actuellement en consultation publique.

Agriculture

Dans le domaine agricole, le Canton est intervenu auprès de la Confédération. Au côté d'autres cantons, il a pris la défense

du Haras national d'Avenches, touché par des projets fédéraux d'économies et entamé des négociations avec le Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat a obtenu de la Confédération que la spécificité des produits vaudois (Reblochon de Moudon, Miel de Provence ou Volaille de Champagne) soit intégrée à l'accord avec l'Union européenne sur les appellations d'origine protégée (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP). Avec l'aval du Conseil d'Etat, le Département de l'économie a adhéré à l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, afin de limiter les excès de libéralisation des échanges commerciaux qui menacent les intérêts de l'agriculture. Le Service de l'agriculture s'est profondément réorganisé en 2010. Sa direction s'est installée sur le site de Marcelin, à Morges.

Loteries

En octobre 2010, le nouveau dispositif de répartition des bénéfices d'exploitation de la Loterie romande est entré en vigueur. Elle est désormais assurée dans le canton par deux fondations indépendantes de l'Etat.

Territoire

Le Conseil d'Etat a adopté la modification de la loi sur le plan de protection de Lavaux. L'objectif de ce projet, est de consolider la protection actuelle de ce site exceptionnel.

La première adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée: référence pour la politique territoriale du Canton, ce document intègre notamment l'avancement des projets d'agglomérations, les parcs naturels régionaux et périurbains et complète la planification des éoliennes.

En novembre, le Canton a signé des accords avec la Confédération sur les prestations des premiers projets d'agglomération (Lausanne-Morges et le projet franco-valdo genevois) et avec les partenaires de chaque agglomération un protocole additionnel aux conventions initiales.

DINF

Département des infrastructures

En octobre, le Conseil d'Etat a adopté les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics (septembre 2006), ces plans constituent les outils de référence pour la mise en œuvre des projets et offrent une vision globale des investissements dans le domaine des transports. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues (de 75 % en 2005 à 65 % en 2020).

Transports publics

Lausanne-Genève

Pour développer l'offre et les infrastructures ferroviaires sur la ligne Lausanne-Genève, en application de la convention cadre du 21 décembre 2009, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une demande de financement des prestations du Canton qui totalisent 194,4 millions.

Compagnie générale de navigation

Au début décembre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une demande de crédit de 16 602 600 francs comme participation vaudoise à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval de la CGN à Ouchy. Il a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière, en accord avec les partenaires concernés.

Communauté tarifaire vaudoise

Le 12 décembre 2010, la communauté tarifaire vaudoise a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. 334 communes sont desservies par Mobilis, soit 636 000 habitants ou 93 % de la population résidente du

canton. Un nouveau tarif a été appliqué dès l'extension; certains clients ont connu une augmentation de tarif alors que d'autres y ont gagné.

Routes et autoroutes

Les grands travaux de génie civil ont commencé sur l'ensemble du tracé de la route transchablaisienne H 144. En novembre, le Grand Conseil a accordé un crédit additionnel de 17,38 millions de francs, principalement dû à des surprises géologiques et à des adaptations du projet.

Dans l'agglomération Lausanne-Morges, les travaux de la première étape de requalification de la Route du lac (RC1) sont amorcés devant l'EPFL. Sur l'autoroute, la bande d'arrêt d'urgence entre Morges et Crissier a été mise en service en janvier. En collaboration avec le Canton et les communes concernées, l'Office fédéral des routes poursuit les études pour améliorer les jonctions de Malley, Chavannes et de la Blécherette, désengorger le goulet de Crissier, créer une nouvelle jonction à Ecublens et un grand contournement de Morges.

Le Grand Conseil a voté plusieurs crédits routiers importants: 9,5 millions pour l'entretien des revêtements et 8,6 millions pour poursuivre l'adaptation du réseau au trafic 40 tonnes.

Le projet de route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay (RC 177) ont fait l'objet d'un concours de projets pour le pont sur la Venoge. Le Grand Conseil a voté un crédit de 4,95 millions pour les études nécessaires jusqu'au crédit d'ouvrage.

Activités immobilières

En s'engageant dans une stratégie de propriétaire en alternative à la location, l'Etat a acquis trois immeubles à Lausanne, Morges et Payerne pour ses propres

besoins. Des objets ne répondant pas à des besoins des services cantonaux ont été vendus à Lausanne, Prilly et La Tour-de-Peilz. Le concours pour le projet de nouveau Musée des Beaux-Arts a été lancé et les résultats du concours pour l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Palézieux ont été publiés en février.

En octobre, le Grand Conseil a accordé des crédits totalisant plus de 40 millions pour l'entretien et l'assainissement énergétique de trois bâtiments (Centre Blécherette 1 au Mont-sur-Lausanne, Ecole professionnelle de commerce à Lausanne et Haute Ecole d'ingénierie et de gestion à Yverdon-les-Bains).

Cyberadministration

Le Grand Conseil a voté un crédit d'investissements de 6,359 millions de francs pour le déploiement de la cyberadministration, notamment pour les infrastructures et logiciels nécessaires à l'ouverture d'un guichet unique de l'administration vaudoise.

En bref...

Sanctuaire celtique du Mormont

Une vingtaine de nouvelles fosses-dépôts et une trentaine de trous de poteau, cuvettes, foyers ainsi qu'une route ont pu être documentés dans de bonnes conditions.

Nouveau Parlement

Le plan d'affectation cantonal élaboré sur la base du projet lauréat du concours d'architecture a été mis à l'enquête publique. Il est entré en force à la fin août.

Réseau-t

Les projets de tram et de bus à haut niveau de service du futur réseau-t de l'agglomération Lausanne-Morges ont obtenu la garantie du financement fédéral pour les travaux de la première étape, dès 2011.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Globalement, l'année 2010 a d'abord été pour le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) une période de consolidation et de bilans.

Finances et investissements

Fin juillet 2010, pour la quatrième fois en cinq ans, l'agence Standard & Poor's a relevé la notation du canton de Vaud, la faisant passer de «AA» à «AA+» avec une perspective stable. C'est la confirmation de l'équilibre financier vaudois, qui se reflète également dans le budget 2011. Malgré une augmentation de 137 millions de francs de la contribution prévue au titre de la péréquation financière fédérale (RPT), celui-ci répond aux besoins supplémentaires dans le social, la santé et le domaine pénitentiaire, et il prévoit un solde positif.

La présentation du budget 2011 a été l'occasion de mettre l'accent sur les investissements. Un inventaire prospectif de ces investissements laisse prévoir, tous financements confondus, l'engagement de 12,7 milliards de francs dans ce domaine d'ici à 2010. Affiné pour les années 2011 à 2014, le plan des investissements recense 230 projets différents pour un montant total de 2,36 milliards. Cet effort significatif touchera tous les aspects de la vie vaudoise.

Dans la planification financière, la prudence reste toutefois de mise, notamment en regard de nombreuses incertitudes, notamment internationales et nationales. Les turbulences qui affectent la zone Euro restent ainsi fortes, et le franc suisse continue à en subir les effets. Son appréciation est pénalisante pour le tourisme et les entreprises exportatrices. Suite aux pertes de change subies par cette dernière, la part des cantons aux bénéfices

de la BNS a par ailleurs été remise en cause, et ce dès 2012. Pour le canton de Vaud, le montant en jeu approche les 100 millions de francs.

Rayonnement cantonal

La première Journée vaudoise au Parlement fédéral s'est déroulée le 2 juin 2010. Organisée par l'Office des Affaires extérieures (OAE), elle a réuni plus de 200 invités autour des responsables politiques du canton et d'ambassadeurs de renom représentant les milieux économiques, politiques, culturels et sportifs. Cette opération de relations publiques s'inscrivait dans le cadre des actions visant à favoriser le rayonnement vaudois sur la scène fédérale.

Palliant la défection de Madagascar, la Suisse a repris l'organisation du XIII^e Sommet international de la Francophonie, qui s'est parfaitement déroulé à Montreux du 22 au 24 octobre 2010, malgré une préparation raccourcie. Les représentants de plus de 70 pays s'y sont retrouvés autour de thèmes touchant à la langue et à la culture française. Fortement impliqué dans cet accueil, le canton de Vaud y a confirmé son savoir-faire comme hôte de manifestations d'envergure et son rôle clé dans le positionnement international de la Suisse.

Financement des caisses de pensions publiques

En pointe sur le dossier du financement des caisses de pensions publiques, et au terme d'un important travail de conviction, le canton de Vaud a enfin vu son point de vue partagé par les Chambres fédérales. Celles-ci ont renoncé à exiger la capitalisation intégrale imaginée par le Conseil fédéral, et admis un degré de couverture de 80 % dans un délai de 40 ans.

Informatisation

A l'administration cantonale des impôts, le déploiement de la cyberfiscalité s'est poursuivi avec le passage au Grand Conseil d'une demande de crédit de 14 millions de francs. En accord avec le schéma directeur «Vision 2010», le contribuable pourra bientôt consulter son compte fiscal, consulter sa taxation, et recevoir ses factures fiscales sous forme électronique.

En matière de gestion financière, un crédit de près de 25 millions de francs doit servir à la mise en place du nouveau système d'information financier (SIF). Les fonctionnalités prévues dans la loi sur les finances (planification, budgétisation, suivi budgétaire, comptabilité, bouclage, contrôle interne, etc.) seront ainsi mises en place.

Politique salariale

Deux ans après son entrée en vigueur (1^{er} décembre 2008) un bilan de l'introduction de la nouvelle politique salariale a pu être tiré. Cette profonde modernisation a atteint ses objectifs. La nouvelle grille salariale de l'Etat est à la fois plus claire et plus équitable que l'ancienne, avec une progression salariale (45 %) identique pour tous. Le financement supplémentaire alloué de 80 millions de francs a été respecté, et l'Etat maîtrise sa masse salariale, alors que le changement de système s'est traduit par des augmentations réelles de salaire pour 62 % des collaborateurs concernés.

Le rapport de synthèse publié en 2010 clôt une décennie de profonde évolution, entamée en 1999 avec l'adoption de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. L'effort de l'Etat en matière de politique du personnel passera désormais par une période de consolidation des réalisations, de manière à exploiter leur plein potentiel.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Activité juridictionnelle

Sur le plan juridictionnel, le nombre de causes introduites en matière pénale et en droit de la famille est resté relativement stable en 2010. Il existe par contre une augmentation sensible des causes pécuniaires devant pratiquement toutes les juridictions. Si cette tendance devait se poursuivre, des problèmes de surcharge pourraient se poser, ce d'autant plus que la nouvelle procédure civile suisse tend à se révéler plus complexe que la procédure vaudoise.

Mise en œuvre des Codes de procédure

Pour le surplus, l'année 2010 a été marquée essentiellement par les travaux de mise en œuvre des Codes de procédure civile et pénale suisses. Il a fallu revoir la totalité des processus de travail, tant en pénal et en civil qu'en matière d'assistance judiciaire. En matière civile, il a fallu revoir et, le cas échéant, modifier plus de 3400 formules informatiques. L'intégralité des formules en matière pénale a également dû être revue. De nouveaux tarifs de frais en matière civile et pénale ont été élaborés. Tous les magistrats et collaborateurs ont été formés aux nouvelles procédures.

Nouvelles instances

Les Codes de procédure civile et pénale ont impliqué la création dans le Canton de Vaud de nouvelles autorités telles le Tribunal des mesures de contrainte, la Chambre patrimoniale cantonale, les cours d'appel civile et pénale. Il a fallu organiser ces différentes instances afin qu'elles soient opérationnelles le 1^{er} janvier 2011.

Enfin, il a fallu engager et intégrer les nouveaux magistrats et collaborateurs.

Tous ces travaux ont été achevés à fin

2010 et l'Ordre judiciaire peut, dès le 1^{er} janvier 2011, traiter les affaires en fonction des nouvelles procédures.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'adoption par le Grand Conseil, dans les délais prévus, de la législation d'application des nouveaux codes de procédure. Il faut également souligner la bonne collaboration entre les entités concernées par la réforme, à savoir le Service juridique et législatif, le Ministère public, la Police cantonale et l'Ordre judiciaire. Enfin et surtout, à l'interne, les importants travaux mentionnés ci-dessus n'auraient pu être menés à bien sans l'investissement très important fourni par nombre de magistrats et de collaborateurs. En dépit de tous les changements, la volonté affirmée à tous les échelons de pouvoir être efficace et performant dès le début de l'année 2011 doit être saluée. C'est grâce à l'engagement de tous que cette réforme a pu être menée à chef et il convient d'exprimer notre gratitude à ceux qui ont préparé l'entrée en vigueur des nouveaux Codes, en plus d'une charge de travail souvent lourde.

Agenda 21

Actions en faveur du développement durable—Suivi de l'agenda 21

Inscrit dans le programme de législature 2007-2012, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par des indicateurs et des cibles. Le présent rapport permet de donner quelques informations sur les quatre indicateurs qu'il était possible de mettre à jour parmi les six retenus.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur n° 1.1: Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

Cibles du programme de législature:

2004	2012	2020	2050
28.6 %	24.0 %	23.0 %	23.0 %

Données les plus récentes:

2005 ^{p1}	2006 ^p	2008 ^p	2009 ^p
23.3 %	20.7 %	12.7 %	10.1 %

Cette évolution est positive en terme de développement durable. Effectivement, de 1997 à 2009, les engagements nets rapportés au PIB cantonal ont diminué de 25,2 % à 10,1 %.

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur n° 2.1: Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du Programme de législature:

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Données les plus récentes:

2004	2005	2006	2007	2008	2009
3.50	3.54	3.51	3.33	3.45	3.45

Malgré les mesures politiques prises, les émissions de CO₂ ont augmenté de 9 % entre 1990 et 2009. En terme de développement durable cette évolution est considérée comme négative. Cette progression, légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de celle, plus forte, de la consommation de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par le fait d'hivers plus ou moins rigoureux.

Indicateur n° 2.3:

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du Programme de législature:

2000	2012	2020	2050
77 %	70 %	65 %	50 %

Données les plus récentes (idem rapport annuel de 2008):

2005	2008	2009
75 %	73 %	72.5 %

Cet indicateur est remis à jour tous les 5 ans par l'Office fédéral de la statistique via le microrecensement Mobilité et transport, enquête thématique désormais intégrée dans le nouveau recensement de la population. La prochaine mise à jour 2010 sera disponible au milieu de l'année 2011. Cependant, en se basant sur des comptages de flux de déplacements, une simulation permet d'évaluer la baisse de la part modale de la voiture prévisible pour l'ensemble du canton chaque année. Les résultats de la simulation 2008 estimaient que la part modale des transports individuels motorisés (TIM) serait descendue au-dessous de 73 %. Pour 2009, cette simulation montre une baisse encourageante à 72,5 %.

Sources d'informations complémentaires

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. A cet égard, de plus amples informations sur l'Agenda 21 cantonal sont disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable.

Objectif n° 3

Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur n° 3.1:

Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

2004	2012	2020	2050
1.07%	1.50%	2.00 %	3.00 %

Données les plus récentes:

2005 _p ¹	2006 _p	2007 _p	2008 _p	2009
1.08 %	1.03 %	1.02 %	1.01 %	1.04 %

La stabilité de l'indicateur est négative pour la durabilité du fait qu'une application plus systématique du principe pollueur-payeur passe par le relèvement du taux de certains prélèvements fiscaux environnementaux et l'introduction de nouveaux prélèvements.

Toutefois en 2007, au niveau communal, les taxes pour l'usage du sol, l'amélioration énergétique, le développement durable, semblent positives. En 2007, seules 18 communes prélevaient l'une de ces nouvelles taxes alors qu'en 2009, 92 communes le font, leur rendement passe de 1 million en 2007 à 21.7 millions en 2009. De leur côté, les taxes de l'Etat de Vaud liées à la loi cantonale sur l'énergie (LVEne) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006 s'élèvent à près 8,8 millions en 2009, y compris le prélèvement d'une nouvelle taxe sur l'électricité (0,18 centime par kilowattheure). Cette dernière taxe permet la création d'un fonds destiné exclusivement à la promotion des mesures prévues par la loi, dont le soutien aux énergies renouvelables. Elle n'a cependant pas d'impact significatif sur la valeur de l'indicateur.

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

2010: ACCENT SUR LES OUTILS D'ÉVALUATION

La mise en œuvre du développement durable s'appuie sur différents axes:

Objectifs	Moyens d'élaborer des réponses
Où veut-on aller ? Définir explicitement les objectifs pour permettre à tous de tirer à la même corde.	<ul style="list-style-type: none">Agenda 21 cantonal
Où est-on ? Avoir un «état des lieux» régulier pour mesurer le chemin parcouru et déceler les tendances d'évolution à moyen terme.	<ul style="list-style-type: none">Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud
Dans quelle direction allons-nous ? Chercher à savoir si les projets mènent, conduire effectivement dans la bonne direction.	Outils d'évaluation de projets <ul style="list-style-type: none">Boussole21, SméO, Guide des achats professionnels responsables, etc.

Suite à la diffusion de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat, un accent porte sur l'élaboration et la promotion d'outils d'évaluation de développement durable. En effet, ce sont les projets qui permettent de concrétiser le projet et, leur évaluation est essentielle.

Guide des achats professionnels responsables

En 2010, l'année a été très riche dans ce domaine car en collaboration avec le Canton de Genève et l'Association de communes genevoises, l'Etat de Vaud a publié un Guide des achats professionnels responsables. Disponible via un site Internet (www.achats-responsables.ch) et sous la forme d'un classeur, sensibilise les acteurs de tous les domaines pour qu'ils intègrent les critères du développement durable dans leur politique d'achat. La promotion du guide est assurée par la publication Jalons qui présente les aboutissants de la démarche. Ainsi, les entités publiques et privées concernées par l'acquisition de biens ou de prestations sont incitées à intégrer les critères de ce développement dans leurs politiques d'achat.

Ce guide fournit des informations sur des aspects pouvant s'appliquer à tous les types de produits, prestations (conditions de travail, écobilans, matériaux, énergie grise, transports, labels, etc.). L'ouvrage présente les principaux domaines d'achat (hors bâtiment et génie civil), en formulant des recommandations pour la réalisation des appels d'offres. Un tour d'horizon des principaux matériaux et substances est inclus, tout en listant les arguments pour les préférer, les éviter ou les exclure.

Boussole21: évaluer la durabilité des projets sur Internet

Parallèlement au Guide sur les achats professionnels responsables, une étape importante de l'outil d'évaluation Boussole21 a eu lieu. Disponible sous la forme d'un tableur Excel puis d'une plateforme Internet, Boussole21 a été affinée pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Les recommandations d'amélioration émanent du Service de l'économie, du logement, du tourisme et des Associations régionales de promotion économique qui utilisent Boussole21. De précieuses informations sur le potentiel de Boussole21 ont aussi été récoltées lors des cours sur l'utilisation de cet outil au Centre d'éducation permanente (CEP). Aujourd'hui, l'état de développement de Boussole21 répond le plus justement possible aux attentes des utilisateurs. La promotion de Boussole21 auprès des communes et des partenaires de l'Unité de développement durable est facilitée par la publication d'un Jalons spécifique. Publié en décembre, ce Jalons marque la mise en ligne de la version allemande de Boussole21 (www.boussole21.ch, www.kompass21.ch) Soutenu par la Confédération et développé en code source libre, ce logiciel sera diffusé au niveau suisse, voire international. Boussole21, ne demande pas de connaissances spécifiques en matière de développement durable. Il permet d'identifier des mesures pour optimiser un projet du point de vue du développement durable en laissant la place aux commentaires quant aux impacts, potentiels et risques du projet.

La diffusion du Guide des achats professionnels responsables et de Boussole21, avec le soutien de la Confédération, confirme la poursuite de la concrétisation du développement durable au sein de l'administration cantonale. Cela va dans le sens du programme de législature du Conseil d'Etat, qui précise que l'Etat dispose de deux leviers face aux défis du développement durable: mettre en œuvre des politiques publiques, programmes et projets qui soient favorables au développement durable; et être exemplaire vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise. Elle offre les moyens de vérifier si les actions conduites par l'Etat favorisent son développement, les communes, œuvrent également dans ce sens.

Comptes 2010

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2010 sont les suivants :

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Charges totales (en mios)	8113	7975	7382	7081	6581	6362	6240
Revenus totaux	8415	8322	7752	7355	6848	6408	6096
Résultat	302	347	370	274	267	46	- 144
Revenus d'impôts	5121	5121	4746	4595	4248	3908	3694
Charges d'intérêts	105	126	175	199	231	260	293
- en pour-cent des charges totales	1,3%	1,6%	2,4%	2,8%	3,5%	4,1%	4,7%
- en pour-cent des revenus d'impôts	2,1%	2,5%	3,7%	4,3%	5,4%	6,7%	7,9%
Amortissement du patrimoine administratif	447	269	220	249	285	340	219
- degré d'autofinancement	246,0%	713,5%	747,8%	768,3%	438,7%	240,6%	40,2%
Dette brute	2560	3290	3890	5410	6013	6968	8649
Variation de la dette brute	- 730	- 600	- 1520	- 603	- 955	- 1681	342
Placement	650	840	930	1355	134	0	0
Endettement (dette nette)	1910	2450	2960	4055	5879	6968	8649
(+) Découvert / (-) Fortune nette	- 29	- 362	571	1527	2430	2875	4013

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	7 477 791 100	7 483 319 000	5 527 900
Comptes	8 113 423 986	8 415 062 084	301 638 098
Différence budget total/comptes	635 632 886	931 743 084	296 110 198
en % du budget total	8,5%	12,5%	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 301,6 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de 931,8 millions (+ 12,5%), essentiellement en raison des recettes fiscales. Les charges sont supérieures au budget de 635,6 millions (+ 8,5%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2010 des écritures de boucllement pour un total de 669,3 millions. A périmètre équivalent, les charges sont légèrement inférieures au budget de 33,7 millions (- 0,6%).

La clôture des comptes 2010 intègre des écritures de boucllement à hauteur de 669,3 millions, qui concernent des dépenses non inscrites au budget. Elles relèvent de la compétence du Conseil

d'Etat, à la faveur de la bonne tenue des revenus en 2010, pour anticiper des charges à payer et pour assainir certaines positions du bilan. En font partie une charge transitoire de 346,4 millions en vue de l'augmentation de la part vaudoise à la péréquation fédérale RPT et l'amortissement de l'entier des subventions à l'investissement antérieures à 2000 pour 247,2 millions.

L'évolution du compte de fonctionnement 2010 par rapport à 2009 présente des charges supérieures de 138,7 millions (+ 1,7%). A périmètre équivalent, c'est-à-dire sans les écritures de boucllement et l'amortissement du découvert prévu au budget 2009, la progression des charges s'élève à 321,5 millions, soit 4,5%. En comparaison avec 2008, l'année 2009 enregistrait une progression des charges de 4,1%.

Profit net de l'exercice

(en francs)

	2010
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	301 638 098
Résultat du compte de Pertes et Profits	- 635 418 523
Profit net de l'exercice	- 333 780 424

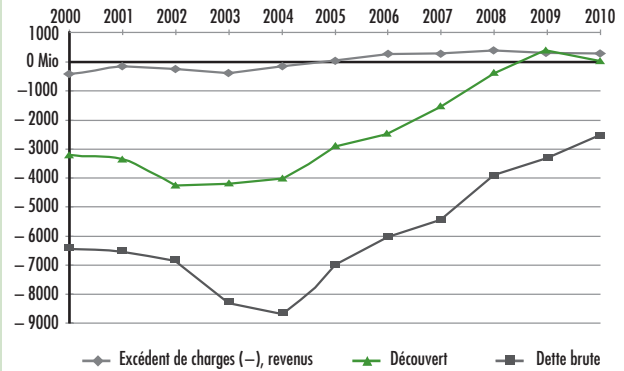
Résultat 2010

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par une perte extraordinaire de 635,4 millions, principalement en raison d'une comptabilisation d'une moins-value au bilan de 670,5 millions pour les actions BCV détenues dans le patrimoine administratif de l'Etat. Ce changement de principe fait suite à la modification de la loi organisant la BCV. Sauf modification de ladite loi, les actions sont inaliénables. Leur valeur au bilan a été ramenée à zéro. Au final, le résultat net 2010 du compte de fonctionnement de 301,6 millions cumulé au résultat du compte de pertes et profits de -635,4 millions donne lieu à une perte nette comptable de 333,8 millions, diminuant la fortune nette d'autant.

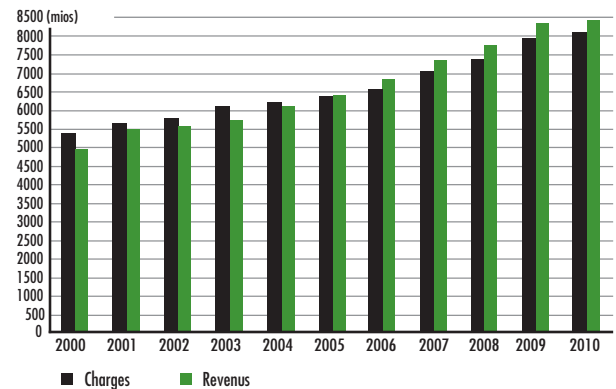
Le Conseil d'Etat tire des comptes 2010 les constats suivants:

- Les comptes de l'Etat pour 2010 se soldent par un excédent de 301,6 millions. C'est le sixième exercice positif après quinze ans de déficits. La dette nette est réduite de 540 millions et passe au-dessous de la barre des 2 milliards. Cette situation permet à l'Etat d'intensifier la réalisation de ses investissements, qui dépassent les 300 millions nets
- Abstraction faite des écritures de bouclement, les charges de fonctionnement de l'Etat sont inférieures de 34 millions à la prévision budgétaire (-0,5%). Ce résultat confirme l'efficacité du suivi budgétaire, instrument de la maîtrise des charges voulu par le Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires ont été compensés dans leur très grande majorité, la somme non compensée étant ramenée à 13 millions. Les augmentations de charges par rapport à l'année 2009 sont conformes aux prévisions budgétaires et avoisinent 4,5%.
- Quant aux revenus, leur montant atteint 8415,0 millions de francs, soit 932 millions de plus que n'en prévoyait le budget (+12,5%). Les seules rentrées fiscales représentent 5120,6 millions, contre 4405,2 prévus au budget (+16,2%). Ces écarts s'expliquent par le contexte de récession et les prévisions de crise qui prévalaient en 2009 lors de l'élaboration du budget 2010. En fait, la dégradation de la situation prévue alors ne s'est réalisée que partiellement: entre l'année exceptionnelle 2009 et l'année 2010, les rentrées fiscales sont pratiquement stables, et les revenus totaux progressent de 1,1%.
- Enfin, la pleine utilisation du budget d'investissements constitue, aux yeux du Conseil d'Etat, l'aspect le plus réjouissant des comptes 2010. En effet, le dé plafonnement du financement depuis 2008 (200 à 300 millions) a entraîné un grand nombre d'objets nouveaux, qui commencent à développer leurs effets. Ainsi, l'Etat a pu engager 304 millions de francs nets en 2010, ce qui constitue un record. Globalement, il a investi dans l'économie vaudoise un montant brut (y compris la part de tiers) de 348 millions, octroyé de nouveaux prêts (63 millions) et de nouvelles garanties (34 millions) pour un total de 445 millions.

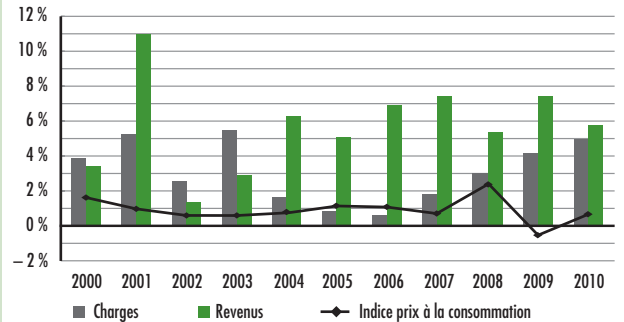
Évolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



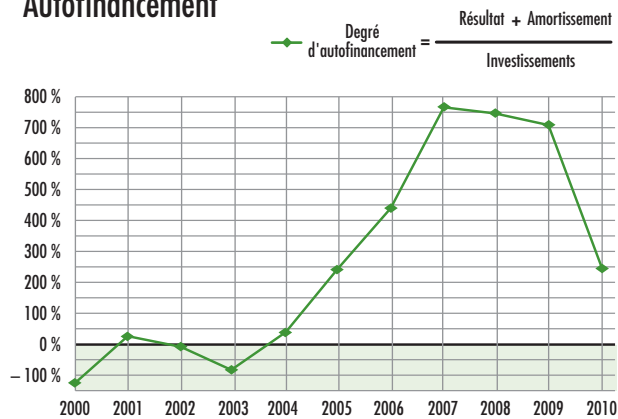
Charges et revenus



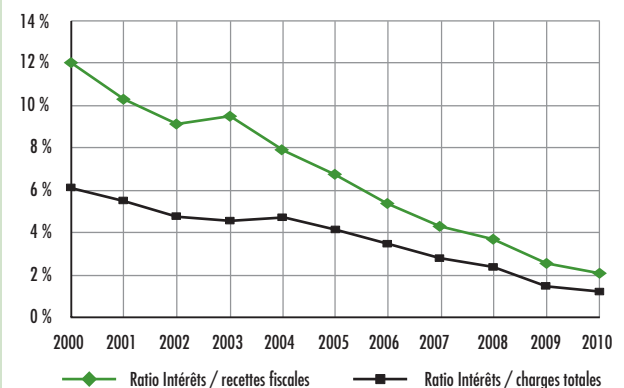
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2010

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2010 et les comptes 2009».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 195 617 000	2 179 803 866	- 15 813 134	- 0,7%
31 Biens, services et marchandises	490 922 400	472 206 312	- 18 716 089	- 3,8%
32 Intérêts passifs	112 743 200	105 170 142	- 7 573 058	- 6,7%
33 Amortissements	320 324 500	592 450 184	272 125 684	85,0%
34 Parts et contributions	153 852 000	538 570 223	384 718 223	250,1%
35 Rbts., part. et subv. à coll. publiques	287 302 900	290 815 610	3 512 710	1,2%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 438 659 700	3 454 169 441	15 509 741	0,5%
37 Subventions redistribuées	441 606 800	437 034 651	- 4 572 149	- 1,0%
38 Attributions aux fonds	27 656 200	33 802 934	6 146 734	22,2%
39 Imputations internes	9 106 400	9 400 623	294 223	3,2%
Total	7 477 791 100	8 113 423 986	635 632 886	8,5%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 405 178 900	5 120 563 270	715 384 370	16,2%
41 Patentes et concessions	17 346 000	18 342 254	996 254	5,7%
42 Revenus du patrimoine	333 209 500	357 385 747	24 176 247	7,3%
43 Taxes, émoluments et ventes	392 403 800	450 100 329	57 696 529	14,7%
44 Parts à des recettes fédérales	433 699 100	552 569 554	118 870 454	27,4%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 115 594 900	1 116 297 804	702 904	0,1%
46 Autres contributions	308 921 400	322 776 464	13 855 064	4,5%
47 Subventions à redistribuer	441 606 800	437 034 651	- 4 572 149	- 1,0%
48 Prélèvements sur les fonds	26 252 200	30 591 389	4 339 189	16,5%
49 Imputations internes	9 106 400	9 400 623	294 223	3,2%
Total	7 483 319 000	8 415 062 084	931 743 084	12,5%

3. Écart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

– 15,8 millions de francs, soit – 0,7%

Cet écart s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs et difficultés d'engagement notamment en raison des 245 postes nouvellement créés au budget 2010). Cet effet probabiliste a permis d'absorber des dépassements salariaux de 36,2 millions principalement en raison des effets liés à la nouvelle politique salariale de 13,6 millions (dont les effets pour les services avaient été centralisés au budget du SAGEFI sous la nature de compte du groupe 31, ainsi qu'une sous-estimation des effectifs étudiants à la DGEP qui a nécessité un montant complémentaire de 17,6 millions). Sans ces éléments, l'écart au budget aurait été favorable de 52 millions.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 18,7 millions de francs, soit – 3,8%

L'écart favorable constaté est étroitement lié au versement du rattrapage pour la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale qui s'est effectué en fin d'année dans les comptes des groupes 30 et 36 et non dans les comptes du groupe 31 pour lequel un budget de 20 millions avait été prévu.

En outre, des dépassements significatifs ont été mis en évidence au niveau de l'entretien des routes cantonales (+4,6 millions) suite à un hiver particulièrement rigoureux en terme d'enneigement. Les frais d'assistance judiciaire ont également été supérieurs aux prévisions (+3,1 millions) notamment en raison du défraiement des avocats stagiaires en vertu de la nouvelle procédure. Ces impacts sont compensés par des non dépenses au niveau des frais de détention (–2,7 millions), de frais de mandats (–2,7 millions), principalement en raison de retards dans le domaine des mesures d'assainissement du bruit ferroviaire, ainsi que des frais de contentieux et de poursuite (–2,2 millions).

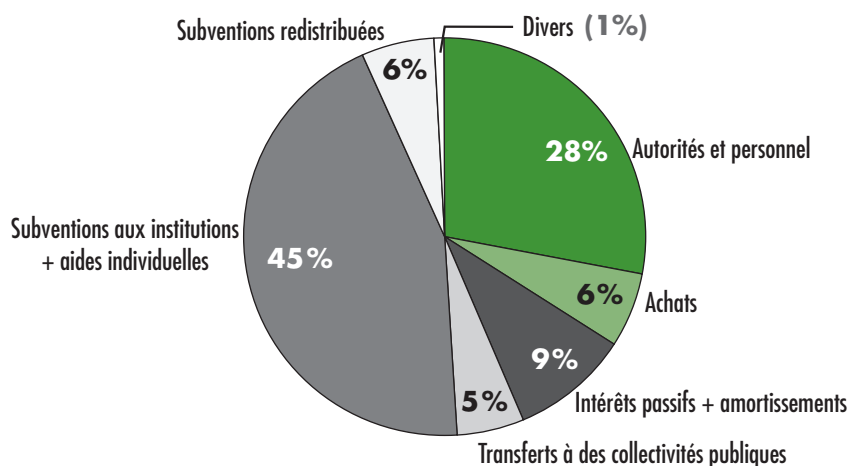
Groupe 32

Intérêts passifs

– 7,5 millions de francs, soit – 6,7%

La diminution du service de la dette par

Charges par nature: éléments essentiels



rapport au budget 2010 s'explique par l'hypothèse de la conclusion d'un emprunt public de 220 millions qui au final ne s'est pas réalisé compte tenu de l'évolution des marchés financiers (–14,3 millions). Les intérêts court terme sont quant à eux supérieurs au budget en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur impôt à verser aux contribuables (+6,8 millions).

Groupe 33

Amortissements

+ 272,1 millions de francs, soit + 85,0%

Des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés sur des objets d'investissement périodiques et informatiques des hôpitaux de la FHV (+ 28,9 millions), ainsi que pour les investissements informatiques de l'ACV décrétés avant l'année 2009 (+0,8 million). Ces amortissements supplémentaires s'inscrivent dans la continuité de la méthode adoptée lors du bouclage des comptes 2009. En sus, les subventions à l'investissement antérieures à l'année 2000 ont été également amorties pour un total de 247,3 millions portant le total des amortissements supplémentaires à 277 millions pour l'exercice 2010. Néanmoins, les amortissements supplémentaires comptabilisés lors du bouclage des comptes 2009 ont généré un écart favorable au budget 2010 de 21 millions

réduisant l'écart final des amortissements planifiés à 256 millions. Le solde de l'écart s'explique par l'enregistrement d'un correctif d'actif de 17 millions pour des prêts.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+384,7 millions de francs, soit +250%

Le dépassement provient de l'enregistrement de 346,4 millions pour des charges RPT attendues jusqu'en 2016 (effets de l'année fiscale 2010) et qui excèdent le montant prévu au budget 2011. Le solde de l'écart constaté provient des variations suivantes :

- augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+29,4 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt ;
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les $\frac{2}{3}$ de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 8,9 millions.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+3,5 millions de francs, soit +1,2%

L'écart est principalement à mettre en lien avec l'évolution de la population estudiantine vaudoise étudiant dans d'autres cantons suisses au titre des accords inter-cantonaux universitaires (+3,7 millions).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+15,5 millions de francs, soit +0,5%

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 1 million sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Ecritures de bouclage 2010: Rachat anticipé emprunts EMS: +46,0 millions.
- Subsidés LAMal: +9,2 millions.
- Application du programme cantonal énergétique des bâtiments: +5,8 millions.

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Dépenses dans le domaine de l'insertion professionnelle: -4,0 millions.
- Subventions pour l'aide à la pierre et au logement: -5,1 millions.
- Subvention pour le développement économique: -2,9 millions.
- Frais de fonctionnement liés aux ORP: -4,3 millions.
- Financement du secteur médico-social et réseaux de soins: -11,8 millions.
- Charges RI/MIS: -5,5 millions.
- Charges EVAM: -5,5 millions.
- Subventions aux écoles professionnelles: -4,7 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

-4,6 millions de francs, soit +1,0%

Le 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, des variations importantes peuvent être mises en exergue, notamment une réduction au niveau des montants redistribués à l'agriculture

(-4,7 millions) à mettre en lien avec des fluctuations au niveau des tarifs et des demandes effectuées par les agriculteurs.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+6,1 millions de francs, soit +22,2%

L'écart provient d'une attribution aux fonds supérieure au budget, notamment pour le fonds pour l'énergie (+3 millions) inhérent au programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que +2 millions pour le fonds PCI destiné au financement des mesures de protection civile compte tenu de la contribution versée par les régions de protection civile.

Groupe 39

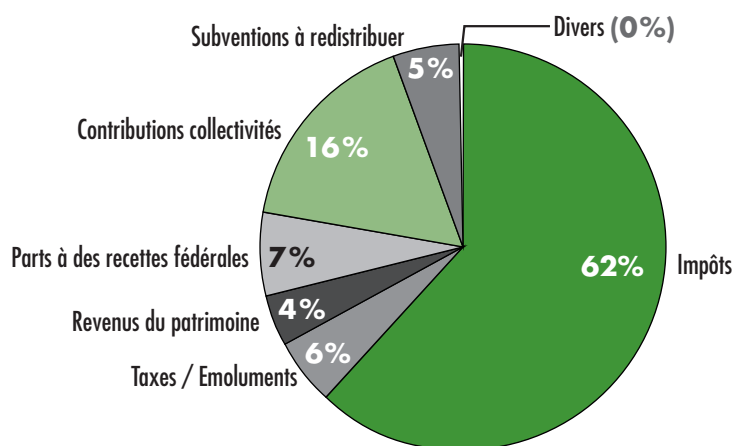
Imputations internes

+0,3 million de francs, soit +3,2%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40

Impôts

+715,4 millions de francs, soit +16,2%

La budgétisation des recettes fiscales 2010 a été effectuée en automne 2009 dans un contexte économique récessif. En conséquence, le projet du Gouver-

nement tablait même sur un léger recul des recettes fiscales (-1,0%) en fonction de la situation conjoncturelle et de ses multiples incertitudes. Il était attendu que l'imposition des personnes morales devrait subir une forte réduction de 89 millions par rapport à 2009 (-13,2% pour l'impôt sur le bénéfice, -32,5% pour l'impôt sur

le capital). Cette prévision se fondait sur un sondage réalisé pour la première fois auprès de 300 entreprises du Canton, dont il ressortait une baisse globale des résultats de 30%.

A posteriori, il s'est avéré que la récession de l'année 2009 n'a pas été aussi marquée que les prévisions conjonctu-

relles de divers instituts ou établissements bancaires ne le laissent supposer. Les hypothèses budgétaires retenues ne se retrouvent pas au niveau des comptes. A l'instar de plusieurs cantons et de la Confédération, il en découle un écart favorable significatif lorsque l'on confronte les comptes et le budget 2010. Ceci se vérifie particulièrement au niveau du bénéfice et capital des personnes morales (+210 millions) et de l'IFD qui est pour sa part présenté dans le groupe 44 «Part à des recettes fédérales».

Les impôts en lien avec le marché immobilier, en légère surchauffe mais qui bénéficient de taux bas qui favorisent les transactions, bouclent sur des écarts de +71 millions pour les gains immobiliers et +43 millions pour les droits de mutations.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques termine à +257 millions, ceci grâce à des effets de taxations des années antérieures, du BVR + 2009 payé en 2010 et d'un rattrapage de l'ACI sur la facturation des acomptes des sourciers mixtes. Divers autres écarts positifs sont constatés sur l'impôt à la source, l'impôt spécial des étrangers, l'impôt complémentaire sur les immeubles et l'impôt sur les successions et les donations.

On notera finalement une légère baisse de 13 millions de l'impôt sur la fortune, conséquence de la baisse des valeurs mobilières intervenues en 2008 et 2009 sur les marchés financiers.

Egalement à prendre en considération, des recettes liées aux taxes véhicules plus élevées que prévues compte tenu de l'évolution du parc véhicule VD (+4,1 millions).

Groupe 41

Patentes et concessions

+0,1 million de francs, soit +5,7%

L'écart provient des émoluments supplémentaires enregistrés dans le domaine des patentes, compte tenu de la facturation de la taxe vaudoise sur les boissons alcooliques vendues à l'emporter suite à une décision du Tribunal Fédéral.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+24,2 millions de francs, soit +7,3%

L'écart favorable provient notamment de l'augmentation des dividendes par action BCV de 20.- à 21.- (+5,8 millions), de la Romande Energie Holding SA (+4,4 millions), des intérêts de retard facturés pour les acomptes et notifications d'impôt (+10,7 millions), ainsi que de la progression des recettes liées aux placements de l'Etat (+2 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+57,7 millions de francs, soit +14,7%

Ecarts multiples notamment en lien avec les remboursements subventions et participations (+6,3 millions), des amendes d'ordre y compris celles délivrées par l'ACI (+6,4 millions) et des émoluments administratifs (+19,4 millions), notamment Registre foncier +6,4 millions, OJV +7,7 millions et SPOP +2,5 millions. Enfin, la facturation de services à des tiers a été supérieure au budget de +7,5 millions.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+118,9 millions de francs, soit +27,4%

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+80,7 millions) et de l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de +13,2 millions pour l'impôt sur les frontaliers. La part cantonale à l'impôt anticipé a été supérieure de +15,6 millions au budget et la part cantonale à la RPLP a été quant à elle supérieure de +5,7 millions suite au décompte de la Confédération.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+0,7 million de francs, soit +0,1%

Bien que l'écart au budget soit faible, il est à mettre en relation avec un dépassement de +7,5 millions occasionnés par les impacts du sommet de la Francophonie, de la refacturation aux communes des coûts de personnel à l'académie de police, ainsi que différentes variations relatives à la facture sociale, notamment les impacts positifs liés au RI/MIS et aux mesures de réinsertion (respectivement -5,5 millions et -2 millions). Enfin les impacts liés à l'EVAM, corollaires de dépenses inférieures au budget pour le seul groupe 36, expliquent une diminution de 2,8 millions.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+13,9 millions de francs, soit +4,5%

L'écart est issu de domaines multiples notamment de recettes provenant des HES (-4,8 millions) suite à un nombre d'élèves inférieur au budget. Quant aux effets à la hausse identifiés, ils sont par contre un peu plus nombreux :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Financement des coûts liés à l'entretien des routes nationales : +8,7 millions.
- Contributions complémentaires de la Confédération dans le domaine de l'assainissement énergétique : +2,5 millions.
- Augmentation du remboursement des induits RI : +3,7 millions.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

-4,6 millions de francs, soit -1%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+4,4 millions de francs, soit +16,5%

L'écart principal provient notamment de prélèvements supérieurs au budget sur le fonds pour l'énergie (4,8 millions) en regard d'importantes dépenses supplémentaires pour l'application du programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments.

Groupe 49

Imputations internes

+0,3 million de francs, soit +3,2%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écart entre les comptes 2010 et les comptes 2009

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2010 inférieur aux comptes 2009. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2010 par rapport aux comptes 2009.

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Comptes 2010	Comptes 2009	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 179 803 866	2 093 821 329	85 982 538	4,1%
31 Biens, services et marchandises	472 206 312	463 629 219	8 577 093	1,8%
32 Intérêts passifs	105 170 142	125 970 507	- 20 800 366	- 16,5%
33 Amortissements	592 450 184	952 942 846	- 360 492 662	- 37,8%
34 Parts et contributions	538 570 223	130 111 084	408 459 139	313,9%
35 Part. et subv. à coll. publiques	290 815 610	294 109 774	- 3 294 164	- 1,1%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 454 169 441	3 407 694 695	46 474 746	1,4%
37 Subventions redistribuées	437 034 651	437 158 925	- 124 274	0,0%
38 Attributions aux fonds	33 802 934	60 669 678	- 26 866 743	- 44,3%
39 Imputations internes	9 400 623	8 646 288	754 335	8,7%
Total	8 113 423 986	7 974 754 344	138 669 642	1,7%

Revenus (en francs)

	Comptes 2010	Comptes 2009	Variation	(%)
40 Impôts	5 120 563 270	5 120 853 538	- 290 268	0,0%
41 Patentes et concessions	18 342 254	19 152 314	- 810 060	- 4,2%
42 Revenus du patrimoine	357 385 747	348 036 902	9 348 845	2,7%
43 Taxes, émoluments et ventes	450 100 329	421 612 196	28 488 133	6,8%
44 Parts à des recettes fédérales	552 569 554	571 850 496	- 19 280 942	- 3,4%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 116 297 804	1 054 804 305	61 493 499	5,8%
46 Autres contributions	322 776 464	310 507 695	12 268 768	4,0%
47 Subventions à redistribuer	437 034 651	437 158 925	- 124 274	0,0%
48 Prélèvements sur les fonds	30 591 389	29 403 503	1 187 885	4,0%
49 Imputations internes	9 400 623	8 646 288	754 335	8,7%
Total	8 415 062 084	8 322 026 161	93 035 923	1,1%

4.2. Évolution des charges par nature (comptes 2010 et 2009)

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2010 inférieur aux comptes 2009. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport aux comptes 2009.

Groupe 30

Autorités et personnel

+85,9 millions de francs, soit +4,1%

L'écart provient des effets de la nouvelle politique salariale de l'Etat, de l'indexation et des effets démographiques, qui se sont traduits par une augmentation de la masse salariale notamment dans le domaine de l'enseignement.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+8,6 millions de francs, soit +1,8%

Comme chaque année l'écart provient d'une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse pour ce groupe de comptes. Les principaux proviennent des effets suivants: +3,2 millions pour le sommet de la Francophonie, 3,8 millions d'émoluments divers et commissions d'encaissement à l'ACI et 1,4 million pour des frais d'avocats d'office plus élevés.

Groupe 32

Intérêts passifs

-20,8 millions de francs, soit -16,5%

L'écart provient du remboursement d'emprunts échus en 2010, ce qui a permis de diminuer le coût de la dette d'une année à l'autre.

Groupe 33

Amortissements

-360,5 millions de francs, soit -37,8%

L'écart provient de l'effet des amortissements supplémentaires réalisés en 2009, notamment ceux liés au découvert (571,1 millions), aux investissements informatiques décrétés avant 2000 (30,6 millions) et aux amortissements des décrets d'investissements périodiques et informatique des hôpitaux de la FHV (54,2 millions). Pour 2010, des amortissements supplémentaires ont également été effectués, notamment pour les décrets périodiques et informatiques des hôpitaux (28,9 millions) et pour les subventions à l'investissement antérieures aux années 2000 (247,2 millions). Le solde de l'écart, s'explique par 21,1 millions d'amortissement sur créance débiteurs fiscaux effectués en moins sur l'exercice 2010.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+408,4 millions de francs, soit +313,9%

Le dépassement provient de l'enregistrement de 346,4 millions pour des charges RPT attendues jusqu'en 2016 (effets de l'année fiscale 2010) et qui excèdent le montant prévu au budget 2011. En sus, la contribution 2010 pour la péréquation des ressources auprès des autres cantons a été supérieure de 48,3 millions à l'année précédente. On relèvera également une augmentation de 6,8 millions pour la part des communes aux impôts sur les gains immobiliers et 2,05 millions pour la part communale à l'impôt sur les frontaliers.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

-3,3 millions de francs, soit -1,1%

La composante de l'écart s'explique par une adaptation du montant octroyé aux communes dans le cadre de la convention RPT Canton - communes en lien avec la facture sociale suite à la mise en place de l'opération FORJAD (-24,2 millions). Par contre on relèvera des charges supplémentaires notamment pour des contributions octroyées au titre de l'AIU (+2,6 millions), au titre des HES-SO, S2 et S3 (+9 millions), en raison de l'augmentation des étudiants dans des universités hors canton et au sein des HES. Enfin 2 millions de charges supplémentaires dans le cadre des conventions intercantionales en matière de formation professionnelle sont à relever. Le solde de l'écart provient de subventions pour les frais de fonctionnement des RAS (+3,6 millions), de charge de police hors canton pour le sommet de la Francophonie (+1,1 million), de remboursements aux communes et à un canton pour l'académie de police (+1,2 million), ainsi que divers projets subventionnés relatifs aux conventions programmes (+1,7 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+46,5 millions de francs, soit +1,4%

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la

hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 1 million sont détaillées ci-dessous:

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Ecritures de bouclage 2010 «Rachat des emprunts EMS échus»: +46,0 millions.
- Subsidés LAMal suite aux augmentations de primes et du nombre de bénéficiaires: +31,4 millions.
- Subventions aux hôpitaux: +30,3 millions.
- RI / MIS / Augmentation nombre dossiers. Subventions aux institutions: +25,3 millions.
- Mesures RI Programme FORJAD pour jeunes en difficulté de réinsertion prof.: +25,2 millions.
- Subventions PC/AVS/AI: +12,3 millions.
- Report soins résultant des effets démographiques, nouveaux lits et effets salariaux: +11,5 millions.
- Mesures de réinsertions professionnelles: +7,9 millions.
- Subventions aux institutions relevant de la politique socio-éducative et de l'accueil de jour de la petite enfance: +6,0 millions.
- Subventions programme cantonal d'assainissement des bâtiments: +5,5 millions.
- Subvention UNIL: +5,0 millions.
- Subventions aux entreprises de transport public: +4,0 millions.
- Frais de fonctionnement des ORP: +3,9 millions.
- Subventions promotion maintien à domicile: +3,7 millions.
- Subventions institutions reconnues de l'Office de l'enseignement spécialisé: +3,7 millions.
- Allocations familiales pour non actifs: +3,5 millions.

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Ecriture de bouclage 2009 «Rachat des emprunts EMS échus»: -92,3 millions.
- Ecriture de bouclage 2009 «Subvention LAU»: -67,5 millions.
- Ecriture de bouclage 2009 «Travaux ECA»: -28,1 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

– 0,1 million de francs, soit 0,0 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

– 26,9 millions de francs, soit – 44,3 %

L'écart provient essentiellement d'attributions supplémentaires en 2009 au fonds pour la fusion des communes (– 18,4 millions) et au fonds pour l'énergie (– 8 millions).

Groupe 39

Imputations internes

+ 0,8 million de francs, soit + 8,7 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations ont des effets neutres pour le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Évolution des revenus par nature (comptes 2010 et 2009)

Groupe 40

Impôts

– 0,3 million de francs, soit 0,0 %

Les revenus du groupe 40 sont proches de ceux enregistrés lors de l'exercice 2009.

Groupe 41

Patentes et concessions

– 0,8 million de francs, soit – 4,2 %

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 9,3 millions de francs, soit – 2,7 %

L'augmentation des dividendes par action BCV de 20.– à 21.–, ainsi que les dividendes par action de la Romande Energie de 22.– à 32.– ont permis d'enregistrer une performance de + 10,1 millions supérieure à ce qui avait été enregistré en 2009.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 28,5 millions de francs, soit + 6,8 %

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse, on relèvera notamment les principaux comme les émoluments des offices de poursuites (+ 10,5 millions), les notes de frais pénales (+ 5 millions) et les émoluments des registres fonciers (+ 4,1 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

– 19,3 millions de francs, soit – 3,4 %

Pour 2010, la part cantonale à l'IFD a été inférieure de 36 millions à l'exercice précédent. Cet élément est atténué par la part à l'impôt sur les frontaliers (+ 6,2 millions), la part à l'impôt anticipé (+ 3 millions), la

part à la redistribution de la taxe CO₂ (+ 2 millions) et la compensation par la Confédération de charges socio-démographiques (+ 7,5 millions).

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 61,5 millions de francs, soit + 5,8 %

L'augmentation s'explique notamment par des revenus de la facture sociale supérieurs de 40,6 millions à 2009 et de 2,2 millions dans le domaine de l'emploi. On relèvera également la participation de la Confédération aux frais du sommet de la Francophonie (+ 5,2 millions) et la participation fédérale aux subsides LAMal (+ 15,4 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 12,3 millions de francs, soit + 4,0 %

Quelques éléments sont à mettre en évidence, il s'agit notamment d'une augmentation de 4,9 millions due aux subventions fédérales dans le domaine de l'enseignement professionnel et à des contributions reçues de la HES (+ 3,8 millions) suite à une augmentation du nombre d'élèves. On relèvera également une augmentation du remboursement des frais de fonctionnement des ORP à mettre en relation avec le nombre de demandeurs d'emploi (+ 4,4 millions), ainsi qu'un financement des prestations complémentaires commanditées par la Confédération pour l'entretien des routes nationales (2,4 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

– 0,1 million de francs, soit 0,0 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont

neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 1,2 million de francs, soit + 4,0 %

Les écarts proviennent du prélèvement supérieur à 2009 de 5,6 millions sur les fonds sur l'énergie pour le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments. Par contre, on relèvera des prélèvements inférieurs à 2009 pour le fonds de conservation de la faune (– 2,8 millions), ainsi que le renoncement à un prélèvement de 2 millions sur le fonds de réserve à titre de contribution ponctuelle du CHUV.

Groupe 49

Imputations internes

+ 0,8 million de francs, soit + 8,7 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

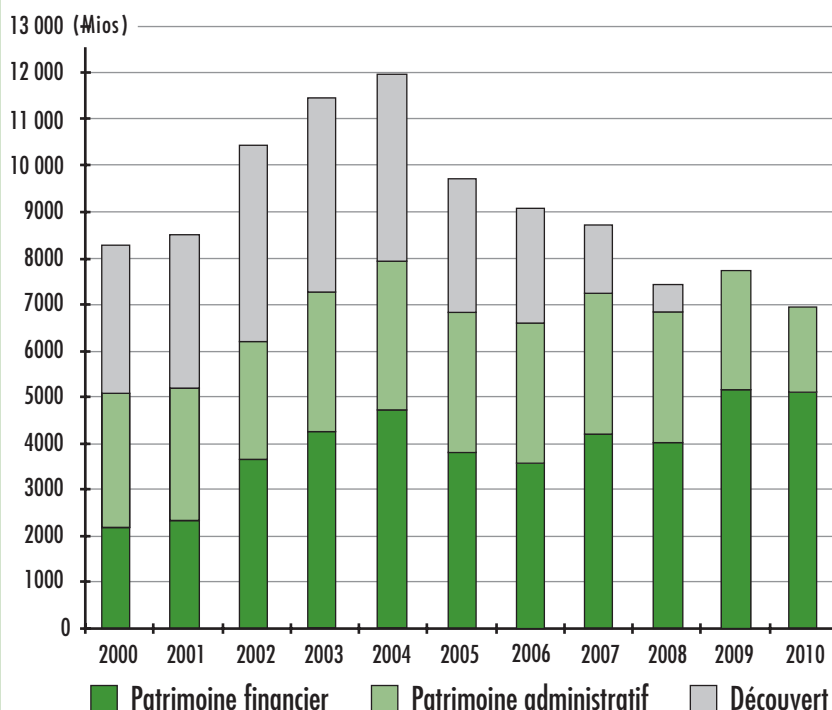
5. Analyse du bilan au 31 décembre 2010

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2000 à 2010



5.2. Variation des postes de l'actif

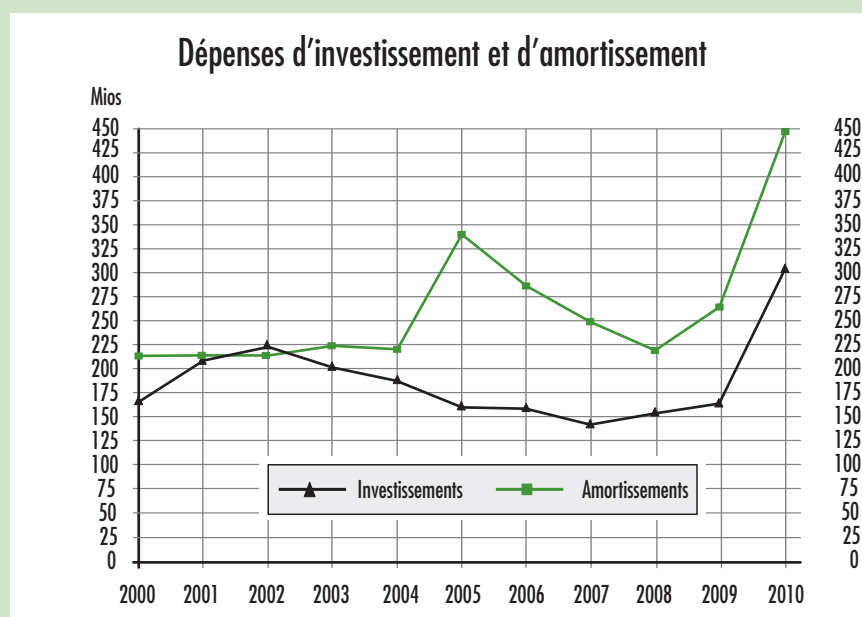
(En francs)	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009	Variation	%
10 Patrimoine financier	5 085 475 628	5 120 119 219	- 34 643 591	- 0,7%
100 Disponibilités	2 209 634 538	2 402 789 635	- 193 155 097	- 8,0%
101 Débiteurs et comptes courants	2 215 512 562	2 075 449 809	140 062 753	6,7%
102 Placements	312 425 598	351 860 499	- 39 434 901	- 11,2%
103 Comptes transitoires	347 902 930	290 019 276	57 883 654	20,0%
11 Patrimoine administratif	1 902 450 213	2 732 441 109	- 829 990 896	- 30,4%
114 Investissements	929 038 831	795 613 347	133 425 484	16,8%
115 Prêts et participations	838 385 202	1 531 339 003	- 692 953 801	- 45,3%
116 Subventions d'investissement accordées	135 026 180	405 488 759	- 270 462 579	- 66,7%
13 Découvert	0	0	0	0,0%
Découvert au 1 ^{er} janvier		571 166 559	- 571 166 560	- 100,0%
Amortissement du découvert		- 571 166 559	571 166 559	- 100,0%
Total	6 987 925 841	7 852 560 327	- 864 634 486	- 11,0%

Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent notamment par l'enregistrement d'une moins-value au

bilan de 670,5 millions pour les actions BCV détenues dans le patrimoine administratif de l'Etat ainsi que l'amor-

tissement de l'entier des subventions à l'investissement antérieures à 2000 pour 247,2 millions.

5.3. Investissements



	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	1 015 007	1 131 968	- 116 961
Ouvrages de génie civil à amortir	87 831 340	66 425 140	21 406 200
Bâtiments et constructions à amortir	607 036 440	522 888 144	84 148 296
Forêts – investissements à amortir	21 716 048	20 801 492	914 556
Mobilier et installations à amortir	38 231 043	11 167 549	27 063 494
Autres investissements à amortir	18 260 354	16 111 126	2 149 228
Total	774 090 232	638 525 419	135 564 813
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	24 421 244	27 791 844	- 3 370 600
Immobilisations du CHUV	51 174 257	50 923 406	250 851
Crédits d'étude	4 723 466	4 835 144	- 111 678
Forêts	26 097 823	26 098 323	-500
Machines et véhicules	13 785 675	13 253 571	532 104
Inventaires	34 746 132	34 185 638	560 494
Total	154 948 598	157 087 927	- 2 139 329
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	937 462	1 125 000	-187 538
Subventions d'inv. accordées à communes	139 713 705	374 336 480	-234 622 775
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	-5 624 987	24 915 280	-30 540 267
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	0	5 112 000	-5 112 000
Total	135 026 180	405 488 760	-270 462 580
Total des investissements	1 064 065 010	1 201 102 106	-137 037 096
Total des investissements au sens de la LFIN	909 116 412	1 044 014 179	-134 897 767
Total des investissements hors subventions	929 038 830	795 613 346	133 425 484

Le budget des investissements 2010 prévoyait des dépenses nettes pour 300 millions. Au total, ce sont des dépenses effectives nettes de 304,2 millions qui ont été enregistrées dans les comptes si l'on fait abstraction des dépenses dites « techniques » de 16,7 millions qui ont du être comptabilisées pour boucler 37 objets. Au final, les dépenses d'investissement nettes ont donc été légèrement supérieures de 4,2 millions par rapport au

budget. Ce léger écart prend en considération notamment les dépenses non prévues au budget 2010 pour l'acquisition de parcelles et de bâtiments pour un montant total de 39,1 millions dans le cadre de la localisation d'activités pérennes de l'Etat, d'une prise de participation de 10 millions pour financer des travaux de rénovation pour le centre des congrès de Palexpo SA, de divers travaux de rénovations des routes cantonales (5,8 mil-

lions) et de travaux liés à la modernisation des halles sud du Palais de Beaulieu (7,5 millions). Outre ces éléments, certains projets ont pu avancer plus rapidement que prévu. D'une manière générale, ces montants ont pu être compensés par d'autres projets qui n'ont pu être réalisés, notamment en raison d'EMPD non rédigés ou encore non acceptés, voire de retard dans le commencement ou le déroulement des travaux.

5.4. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 521,8 millions, notamment en raison des engagements courants (-183 millions) et de la dette brute (-730 millions) alors

que les transitoires augmentent quant à eux de 391 millions. Quant à la fortune nette, elle est de 28,6 millions en 2010 contre 362,4 millions en 2009.

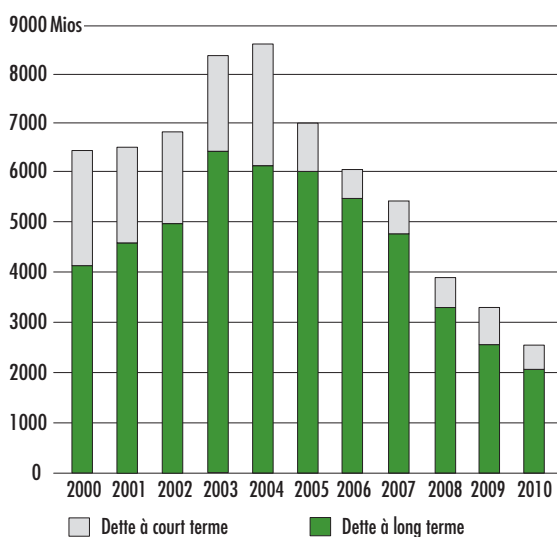
		Au 31.12.2010	Au 31.12.2009	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	6 680 847 980	7 202 691 970	- 521 843 990	- 7,2%
200	Engagements courants	2 632 189 376	2 815 531 499	- 183 342 123	- 6,5%
201	Dettes à court terme	500 000 000	730 000 000	- 230 000 000	- 31,5%
202	Dettes à long terme	2 060 000 000	2 560 000 000	- 500 000 000	- 19,5%
205	Comptes transitoires	1 488 658 604	1 097 160 471	391 498 132	35,7%
22	Fonds	278 499 237	287 509 309	- 9 010 072	- 3,1%
29	Fortune nette	28 578 624	362 359 049	- 333 780 425	
Total		6 987 925 841	7 852 560 328	- 864 634 487	- 11,0%

5.5. Dette

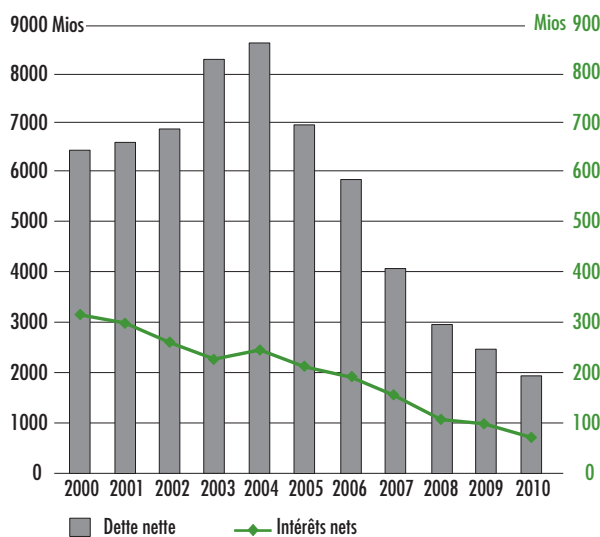
A fin 2010, la dette nette se situe à 1910 millions contre 2450 millions une année auparavant. Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2010 se sont effectués sans renouvellement pour 730 millions,

grâce aux montants sous placement. Ces derniers s'élèvent à 650 millions contre 840 millions une année auparavant. La charge d'intérêt nette s'élève à 71 millions au 31 décembre 2010 contre 91 millions une année auparavant.

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Compte de fonctionnement :	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits :	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat :	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement :	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan :	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif :	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier :	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financière de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif :	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert :	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif :	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute :	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette :	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs :	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante :

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINF	Département des infrastructures
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAMaL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

